

09 sep 2022 -15:03

Appartient à Conseil des ministres du 9 septembre 2022

Concession pour l'exploitation de l'offre de services audiovisuels et techniques à l'IPC - Résidence Palace

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour une concession de services pour l'exploitation de l'offre de services audiovisuels et techniques au Centre de Presse International - Résidence Palace.

La concession de services actuelle pour l'exploitation de l'offre de services audiovisuels et techniques au profit des utilisateurs et la maintenance des installations au Centre de Presse International - Résidence Palace est arrivée à échéance le 30 juillet 2022. Vu qu'il n'était pas possible de conclure un nouveau contrat avant la date d'échéance, il a été décidé de prolonger une troisième fois le contrat existant jusqu'au 31 décembre 2022 et de prévoir la possibilité de prolonger à nouveau le contrat de concession jusqu'au 30 avril 2023 au plus tard si un nouveau contrat n'est pas conclu avant le 31 décembre 2022. Le Conseil des ministres a pris acte de cette prolongation.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la désignation d'un nouveau concessionnaire pour l'exploitation et le support complet des installations techniques et audiovisuelles du Centre de Presse International - Résidence Palace. Ce contrat de concession aura une durée indicative de dix ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be